



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 7 avril 2021

PRIME TRACTION FRET

PRIME TRACTION AU FRET : LA DÉROUTE !

Depuis des mois, la Fédération CGT des Cheminots n'a de cesse d'interpeller la direction sur les problèmes de prime traction au FRET, et en particulier sur la prime « grand axe » (GA). Elle a déposé une audience pour contraindre la Direction à les résoudre.

La prime « Grand Axe » :

Cette prime a été créée en 2005 à l'époque de la création des trains d'axes, elle est de 3,88 euros par JS. Son paiement a relativement bien fonctionné jusqu'en décembre 2019, mais depuis la création de la SAS FRET-SNCF, il se désagrège de jour en jour, avec notamment la disparition des cellules primes.

La SAS FRET poursuit son autonomie mais a besoin de la direction de la traction pour calculer les primes de ses conducteurs. Les cellules « primes » sont supprimées suite à l'éclatement des établissements traction en direction de lignes TER ou axe TGV et le référencement des trains « Grand Axe » ne se fait plus correctement.

La CGT a toujours dénoncé le découpage par activités, et l'arrivée de DIGIDRIVE (SIRIUS FRET) va accentuer la séparation des entreprises. Pour la direction FRET, ce nouvel outil serait peut-être connecté à « Amethyste », logiciel de calcul des primes.

Le domaine traction doit être informé du référencement des trains « Grand Axe », ce qui n'est plus le cas vu le manque de communication entre les SA.

Cette prime est payée lors :

- De chaque journée de service d'un roulement désigné GA qui doit être composé d'au moins 70 % de journées comportant chacune au minimum 200 Km de conduite sur un ou plusieurs trains GA (voir état 31/32 colonne GA au dos).
- Des journées de service comportant au moins un total de 200 Km de circulations GA dans les autres cas (- de 70 % ou journée FAC).

Les journées comportant uniquement de la réserve à disposition et/ou des parcours en voiture ne sont pas prises en compte pour déterminer le pourcentage de journées avec circulations GA. Par ailleurs, ces journées ne donnent pas lieu au paiement de la prime supplémentaire GA.

Suite à l'intervention de la Fédération CGT des Cheminots, près de 500 primes mensuelles vont être reprises manuellement par le pôle national rémunération FRET. Mais il reste encore des trous dans la raquette. Le système de prime traction est devenu avec le temps, totalement obsolète. Plus grave encore, il n'est pas maîtrisé par la SAS FRET.

La CGT a renouvelé ses propositions pour une prime traction plus simple et plus juste pour tous les conducteurs de SNCF, basée non plus sur la course aux kilomètres mais sur l'amplitude, le temps en tête des trains et le travail de nuit.



La liste des roulements désignés Grand Axe

USINE	RÉSIDENCE	GA	N ° RLT PACIFIC
ATLANTIQUE	BAYONNE	X	122
ATLANTIQUE	HOURCADE	X	171
ATLANTIQUE	ST JORY	X	171
ATLANTIQUE	ST PIERRE DES CORPS	X	162T
ATLANTIQUE	VIERZON	X	172V
GRAND EST	GRANDE SYNTHE	X	121A
GRAND EST	GRANDE SYNTHE	X	121B
GRAND EST	SOMAIN	X	171
GRAND EST	SOMAIN	X	121A
GRAND EST	THIONVILLE	X	162
GRAND EST	THIONVILLE	X	121T
GRAND EST	THIONVILLE	X	162T
GRAND EST	THIONVILLE	X	163T
GRAND EST	WOIPPY	X	174
GRAND PARCOURS	AMBERIEU	X	121C
GRAND PARCOURS	ANGOULEME	X	121E
GRAND PARCOURS	AVIGNON	X	121B
GRAND PARCOURS	CHALON SUR SAONE	X	121C
GRAND PARCOURS	LAROCHE	X	121
GRAND PARCOURS	LYON PERRACHE	X	121C
GRAND PARCOURS	NIMES	X	161
GRAND PARCOURS	PERPIGNAN	X	121C
GRAND PARCOURS	VILLENEUVE	X	121C
GRAND PARCOURS	WOIPPY	X	123C
NORD	LILLE DELIVRANCE	X	121
NORD	THIONVILLE	X	123
NORD	WOIPPY	X	122
NORD	WOIPPY	X	121W
NORIF	LE BOURGET	X	121
NORIF	LE BOURGET	X	122
NORIF	PETIT-THERAIN	X	171
NORIF	VAIRES	X	121
NORIF	VILLENEUVE	X	122
ULEM	CHALINDREY	X	121D
ULEM	DIJON	X	122
ULEM	DIJON	X	121A
ULEM	DIJON	X	121B
ULEM	HAUSBERGEN	X	121H
ULEM	MIRAMAS	X	121A
ULEM	MULHOUSE-NORD	X	121M
ULEM	MULHOUSE-NORD	X	122M
ULEM	SIBELIN	X	122
ULEM	SIBELIN	X	173